



FORMATION EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

OBJECTIFS

Permettre, aux élus du CSE, et ceux de la Commission santé, sécurité et des conditions de travail (CSSCT), de connaître leur rôle, leurs attributions et leur droit et devoir. Comprendre également les enjeux en matière de sécurité et conditions de travail dans l'établissement. Pouvoir apprécier les principes de prévention et d'évaluation des risques, s'avoir déceler les situations à risques, mener à bien une enquête et proposer des actions correctives.

PUBLIC CONCERNÉ

Membre de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

Membres du CSE

Membres du CSE central d'entreprise

Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Responsable santé, sécurité et environnement

DURÉE

3 Jours

INTERVENANTS

Sociologue d'entreprise

Spécialiste de la sécurité du travail

Juriste droit social

Expert/e auprès des comités sociaux et économiques

PROGRAMME

1^{er} jour

I. CSE ET COMMISSION SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)

- Conditions de mise en place de la commission
- Composition de la commission
- Présidence
- Désignation des membres
- Mandat (durée, fin...)
- Remplacement d'un membre

II. FONCTIONNEMENT DU CSE ET DE LA COMMISSION

- Président
- Secrétaire (élection, remplacement, missions...)
- Heures de délégation des élus
- Moyens
- Expertises
- Réunions de la commission
- Réunion extraordinaire des élus
- Invités
- Délibérations
- Formation des membres de la commission
- Règlement intérieur de la commission



TRAVAIL ET SÉCURITÉ



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique
Vidéo/Diaporama
Etude de cas
QCM/Exercices
Mise en situation
Simulation/Jeux de rôle

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Livret pédagogique (papier, et numérique)
Fiche déroulé pédagogique
Documentation bibliographique
Fiches d'autoévaluation
Cahier d'exercices
Cahier des corrigés

Nota : Les personnes ayant participé, à la formation sont assistées, et suivies durant tout le mandat.

COÛT DE LA FORMATION

299€uros/personne/jour

Repas compris

RENSEIGNEMENTS

☎ : 09 81 90 46 14
☎ : 07 49 11 26 30
@ : contact@dancaf.fr
Site web: www.dancaf.fr

A vos dates, et sur demande, vous avez la possibilité d'une part, de suivre la formation SSCT dans vos propres locaux (en intra-entreprise). Ou d'autre part, par téléformation (en visioconférence), en direct, à partir de votre bureau, de votre domicile, ou de votre local CSE.

2ème jour

III. PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION

- Obligations de l'employeur
- Obligations des travailleurs
- Information et formation des travailleurs

IV. ROLES OU ATTRIBUTIONS DU CSE OU DE LA CSSCT

- Mission d'étude et d'information
- Mission de contrôle et de prévention
- Mission à l'égard de certaine catégorie de personnes
- Rapport/relation de la commission avec le CSE
- Rôle consultatif (règlement intérieur, bilan annuel, rapport du médecin du travail...)
- Analyse et proposition, campagne de prévention

V. DROITS D'ALERTE

- Alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- Alerte en cas de danger grave et imminent
- Droit d'alerte économique
- Droit d'alerte sociale

3ème jour

VI. CONTROLE

- Documents et affichages obligatoires
- Mises en demeure et demandes de vérifications
- Mesures et procédures d'urgence
- Sanctions

VII. ETUDE ET ANALYSE D'UN ACCIDENT

- Méthodologie d'enquête
- Arbre de causes
- Plan de recherche de cause et remèdes
- Planning trimestriel du CSSCT

VIII. DELIT D'ENTRAVE

- Eléments constitutifs du délit
- Sanctions
- Prescription

